

racine dans les principes fondamentaux qui ont été à la base de l'unité. Notre premier ministre, M. Brian Mulroney, a d'ailleurs déclaré aux Canadiens que «les dirigeants du Canada ont renforcé, par une série de réformes constitutionnelles, les liens qui nous ont réunis en 1867. Ces réformes renouvellent les concepts qui sont au coeur de la Confédération. Elles constituent un cadre stable, un fondement solide pour nous permettre de cheminer avec confiance vers l'avenir».

Et j'ai énuméré les «valeurs fondamentales auxquelles tous les Canadiens souscrivent, ou peu s'en faut»:

- un respect inébranlable des droits individuels, appuyé par la primauté du droit;
- un attachement fort et profond envers la démocratie, ses valeurs et ses institutions;
- un engagement sans réserve envers la justice sociale et le progrès économique pour tous;
- le respect des obligations nationales et internationales; et
- la volonté de résoudre les différends pacifiquement par la conciliation, le compromis et le consensus.

J'ai dit aux Nations Unies que «je ne doutais pas que les Canadiens n'acceptent l'accord conclu à Charlottetown le 28 août», étant donné sa teneur même.

Cet accord développera les valeurs et les droits qui font déjà la fierté des Canadiens.

Cet accord renforcera les garanties et la protection déjà accordées aux droits des minorités.

Cet accord améliorera le fonctionnement de nos institutions démocratiques déjà hautement estimées.

Cet accord apportera une plus grande justice sociale et économique à nos populations autochtones.

Cet accord éliminera le chevauchement et le double emploi et il réaménagera les rôles et les responsabilités fondamentaux des divers paliers de gouvernement.

Cet accord permettra au Canada de tirer parti de la nouvelle réalité mondiale et de remplir ses obligations.